

PROCESSUS DE SÉLECTION DES BOURSIERS :

- La période de mise en candidature pour déposer une demande de bourse est normalement d'une durée d'un mois (fin janvier à fin février de chaque année)
- Vous n'avez pas à compléter un formulaire différent que vous pratiquiez un sport individuel ou collectif (la question est posée directement dans l'unique formulaire Google) ni pour avoir une chance de remporter la bourse académique Lise-Bélanger ou la bourse persévérance sportive Milan Latulippe;
- Tous les athlètes utilisent le même formulaire et doivent compléter chacune des questions et joindre tous les documents identifiés. C'est à partir de ces informations et documents que les bourses sont identifiées par le comité de sélection. Si vous omettez de joindre les documents, votre demande sera rejetée;
- Une fois la date limite passée, Loisirs Laurentides vérifie les informations transmises et le comité de sélection procède à la sélection des boursiers pour les catégories relève, élite, sport collectif féminin (1), sport collectif masculin (1), bourse académique Lise-Bélanger (1), bourse persévérance sportive Milan Latulippe (1) et ce, à même les informations et documents fournis;
- **Nouveauté 2024** - Ajout de deux (2) nouvelles bourses remises aux athlètes en sport collectif : 1 spécifiquement au niveau Relève (filles et garçons) et 1 spécifiquement au niveau Élite (filles et garçons).
- Pour la catégorie Espoir, les récipiendaires sont identifiés par un tirage au sort.